

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DU MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE (ACMG) À LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

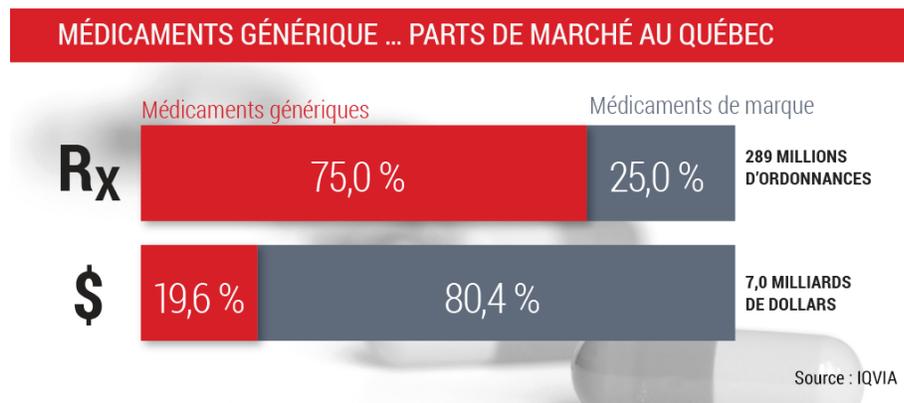
Objet : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 31, Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services

SURVOL - ASSOCIATION CANADIENNE DU MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE (ACMG)

L'Association canadienne du médicament générique est un regroupement de fabricants de médicaments génériques et d'ingrédients actifs qui entrent dans la fabrication de ces médicaments. Nos membres sont des chefs de file dans l'industrie pharmaceutique et contribuent par leurs produits à rendre les soins aux patients abordables.

Le médicament générique est une réplique et l'équivalent du point de vue thérapeutique du médicament d'origine. Il doit se conformer aux mêmes règles d'approbation strictes de Santé Canada en termes de fabrication et de contrôle de qualité du produit. Il contient les mêmes ingrédients actifs, en même quantité et il agit de la même manière sur l'organisme que sa version d'origine.

Les médicaments génériques permettent d'assurer la pérennité du système de santé québécois en réduisant les coûts associés aux médicaments. En 2018 au Québec, 75 % des 289 millions d'ordonnances ont été remplies grâce à des médicaments génériques, mais ces mêmes médicaments génériques n'ont représenté que 19,6 % des coûts. Les médicaments génériques représentent en moyenne moins de 20% du prix de leur équivalent de marque au Canada.



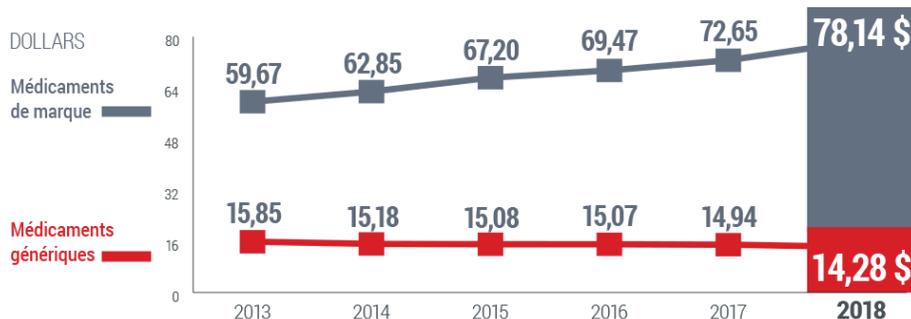
RÉSUMÉ : POSITION SUR LE PROJET DE LOI 31

L'ACMG appuie les mesures proposées dans le projet de loi 31. Ces mesures s'inscrivent dans l'objectif poursuivi par l'ACMG de permettre aux patients d'avoir accès à des médicaments abordables, sûrs et efficaces. Les pharmaciens sont souvent les mieux placés pour soutenir les patients et contribuer à désengorger le système de santé. Le défi pour le gouvernement sera maintenant de trouver le moyen de rémunérer les pharmaciens adéquatement pour refléter ces nouvelles responsabilités. Un recours accru aux médicaments génériques et biosimilaires peut faire partie de la solution en fournissant au gouvernement une marge de manœuvre supplémentaire.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

L'ACMG appuie le projet de loi n°31, *Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services*, déposé le 13 juin 2019 par la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann. L'accès des patients à des médicaments abordables, sûrs et efficaces est au cœur de la proposition et de la mission de l'industrie du médicament générique. Les mesures proposées dans le projet de loi 31 s'inscrivent dans cette tendance et sont positives pour les patients, pour les contribuables et pour l'ensemble du système de santé du Québec.

Évolution sur six ans du prix moyen par ordonnance



Rendre les soins aux patients abordables

Plusieurs des mesures proposées sont pertinentes et bien avisées dans le cadre d'une bonne prise en charge des patients. C'est le cas notamment de l'ajustement ou de la modification d'une ordonnance, de la cessation d'une thérapie médicamenteuse et même de la substitution d'un médicament prescrit en cas de rupture d'approvisionnement complète ou de problème relatif à son administration.



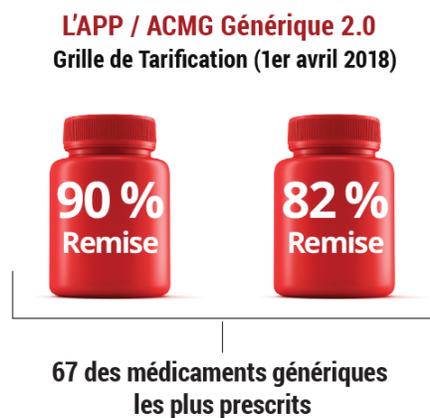
L'ACMG se prononce depuis plusieurs années en faveur d'un rôle accru des pharmaciens afin de mieux soutenir les patients dans l'écosystème des soins de santé au Québec. En raison de leur proximité avec les patients et leurs connaissances des médicaments, les pharmaciens sont souvent les mieux placés pour soutenir les patients et contribuer à désengorger le système de santé.

Il sera important cependant pour le gouvernement de rémunérer les pharmaciens adéquatement pour refléter ces nouvelles responsabilités. Les actes professionnels supplémentaires qui seront posés devront être accompagnés d'une juste contrepartie. Le succès de cette initiative d'élargissement du champ de pratique repose sur une rémunération adéquate.

À ce titre, un recours accru aux médicaments génériques et biosimilaires peut faire partie de la solution en fournissant au gouvernement une marge de manœuvre supplémentaire.

En 2017, le gouvernement du Québec a signé une entente avec l'ACMG qui lui permet de réaliser des économies de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans sur sa facture annuelle en médicaments grâce à baisses de prix et l'introduction de nouveaux produits. Ces économies s'élèvent à 300 millions de dollars par année, ce qui a fait passer les dépenses annuelles du gouvernement du Québec en médicaments d'environ 800 à 500 millions \$.

Les prix des médicaments génériques sont à un niveau historiquement bas, avec certaines molécules les plus prescrites qui peuvent atteindre 10 % du prix du médicament de marque. Ces médicaments comprennent ceux utilisés pour traiter des problèmes de santé comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie et la dépression, et sont utilisés par des millions de Canadiens.



En 2018, ces molécules représentait plus de 50 % de toutes les ordonnances génériques administrées



Plus que jamais, la pérennité de notre système de santé et de nos régimes d'assurance médicaments dépend d'un recours accru aux médicaments génériques. En 2018, pour chaque augmentation d'un point de pourcentage du recours aux médicaments génériques, les économies pour le Québec se seraient élevées à 184 millions de dollars, soit 105 millions pour le secteur public et 79 millions pour le secteur privé.



Source : Calculs de l'ACMG à partir de données de l'IQVIA et des parts de marché des secteurs public et privé de l'ICIS

Date : 12 mois se terminant en décembre 2018

Le Québec arrive en queue de peloton parmi les provinces canadiennes en matière de recours aux médicaments génériques dans le secteur des régimes privés d'assurance médicaments. Les économies potentielles pourraient être considérables lorsque l'on considère que bon nombre d'employeurs du Québec, incluant le gouvernement et la grande majorité des institutions publiques et parapubliques, donnent accès à leurs employés à ce type de régime.

Parallèlement, l'organisme Biosimilaires Canada fait partie de l'ACMG et représente des entreprises à la fine pointe du développement et de la mise en marché mondiale des médicaments biosimilaires. Ces médicaments sont des alternatives ayant une similarité établie à leur version biologique d'origine et sont dérivés d'organismes vivants plutôt que synthétisés par voie chimique. Ils représentent des traitements essentiels à plusieurs maladies, dont l'arthrite, des cancers, le diabète et des troubles digestifs inflammatoires.

Ces traitements peuvent toutefois être très dispendieux : la moitié des dix médicaments qui ont coûté le plus cher au régime public d'assurance médicaments en 2017-2018 sont des médicaments biologiques. Le prix des médicaments biosimilaires, en revanche, peut atteindre 50 % du prix de sa version biologique d'origine.

Or, le Québec, comme l'ensemble du Canada, tire de l'arrière par rapport à d'autres juridictions, dont l'Europe, par rapport au recours aux médicaments biosimilaires. En 2018, les médicaments biosimilaires ne représentaient que 1,4 % des ventes de médicaments biologiques dans la province. Les médicaments biologiques représentaient 30 % des 7 milliards de dollars en achat de médicaments dans les pharmacies et les hôpitaux, soit 2,1 milliards \$.



L'ACMG et Biosimilaires Canada estiment que le Québec devrait suivre l'exemple de la Colombie-Britannique, qui vient de se doter d'une politique de transition vers les médicaments biosimilaires qui devrait lui faire économiser 100 millions de dollars pendant les trois premières années seulement. Reportées à l'échelle québécoise, ces économies pourraient atteindre 160 millions pour les trois premières années.

CONCLUSION

Avec des centaines de millions de dollars consenties en économies chaque année, les fabricants de médicaments génériques font déjà plus que leur juste part pour contribuer à la pérennité du système de soins de santé. Dans un tel contexte, la maximisation des économies liées à l'utilisation accrue des médicaments génériques et biosimilaires pourrait contribuer à dégager une marge de manœuvre supplémentaire et à offrir une rémunération appropriée aux pharmaciens.

Coordonnées

Éric Lamoureux
Directeur (Québec)
Association canadienne du médicament générique
Eric@generiquescanadiens.ca
<http://generiquescanadiens.ca/>